Cercle Condorcet de Paris

Association de citoyens réunis autour de débats et de réflexion sur les problèmes de société

Lettre 61 **1er semestre 2026**

EDITORIAL

L'économie russe 2022-2025
Julien Vercueil

La culture, outil de transmission
Zahia Ziouani

Le sursaut Européen
Débat interne

Quelle traduction économique de la crise écologique
Paul Malliet

La révolution nationale en 100 jours
Pierre-Yves Bocquet

Le populisme
Marc Lazar

Qui protège encore nos libertés ?
Stéphanie Hennette-Vauchez

Philippe Lazar

Par Jean Michel Fuster

La fin des dénis ?

Malgré les rapports de plus en plus précis et alarmistes du GIEC et d'autres organismes sur la biodiversité ou sur les limites planétaires, la transition écologique, après avoir été promue comme engagement prioritaire par la Commission Européenne, est redevenue un simple ajustement comme pour le gouvernement français.

Cet été, la France a été fortement frappée par des épisodes longs de canicule, par des incendies historiques et par une sècheresse forte. Les Français ont pu constater directement, via les feux de forêts, la surmortalité des personnes âgées, une chute inhabituelle des rendements agricoles ou l'inconfort des grandes villes, l'impact réel du dérèglement climatique. Jusqu'à présent, les grands incendies se trouvaient en Californie, au Canada voire en Espagne ou en Grèce ; la sècheresse sévissait plutôt au Sahel ou en Afrique du Nord.

La réaction du gouvernement a été faible et les lobbies agricoles sont montés au créneau, comme d'habitude, pour recevoir des aides tout en réclamant moins de normes et d'interdictions de pesticides aux dépens de la biodiversité et de la santé. L'évolution de l'économie et du commerce mondial défavorise l'Europe, où la vassalisation « peureuse » de notre continent par les USA pèse de plus en plus sur nos économies et nos modes de vie. L'Europe s'empêche de dégager les marges de manœuvre pour financer la transition écologique et son indépendance stratégique.

Nous vivons la fin d'un monde où domine une vision à court terme et néolibérale sans perspective d'avenir. La prise en compte d'un monde de plus en plus volatile, incertain, complexe et ambigu devrait être au centre des débats de la prochaine élection présidentielle. Il est impératif que des candidats proposent une vision nouvelle tranchant avec les habitudes du passé et chassant les fausses solutions telle la désignation des immigrés comme boucs émissaires. La véritable insécurité provient du dérèglement climatique, de l'effondrement de notre base industrielle et de notre manque de préparation militaire.

Français et européens devraient se conforter dans un projet qui leur redonne une autonomie stratégique, tant économique que politique, pour affronter les nouveaux empires. Pour la France l'enjeu sera de sauver la République face au Rassemblement National.

Michel Cabirol

L'économie russe entre guerre, sanctions et transformations 2022-2025

Avec Julien Vercueil
9 décembre 2025

L'enregistrement de cette conférence est disponible : ***https://cercle-condorcet-de-paris.org/leconomie-russe-depuis-2022-entre-guerre-sanctions-et-transformations/***

Julien Vercueil est Professeur des Universités, économiste. Il enseigne à l'Inalco dont il est vice-président. Spécialiste de l'Eurasie, il a surtout travaillé sur l'économie russe. Il a notamment publié l'économie politique de la Russie, 1918-2018 – Seuil 2019.
Avec Jean-Pierre Pagé, il a longtemps publié les Tableaux de bord des pays d'Europe centrale et orientale et d'Eurasie. Il est intervenu plusieurs fois au Cercle Condorcet.

Ce thème a été porté à l'attention du grand public depuis trois ans avec l'agression de l'Ukraine par la Russie, mais déjà en partie depuis 2014 avec la déstabilisation des régions de Crimée et du Donbass. Derrière cette agression quelles forces économiques sont à l'œuvre ?

On assiste pendant cette période à un changement profond entre les forces de l'Occident et celles des BRICS où la Russie joue un rôle militaire et diplomatique d'influence.

Dans ce contexte, l'économie russe peut-elle continuer à produire le même effort compte tenu de la résistance de l'Ukraine fortement soutenue par les occidentaux ? Quelles sont des deux côtés les capacités de résistance, alors que les forces s'équilibrent sur la ligne de front ?

Introduction

Trois éléments sont à prendre en compte : la guerre, les sanctions et les transformations.

Il y a confusion dans l'esprit du grand public entre guerre et sanctions. La guerre à elle seule a des conséquences économiques. Les transformations de l'économie de guerre ont généré des restructurations importantes. Ce virage économique est-il structurel et si oui dans quel sens ?

Les prévisions sur l'évolution de l'économie de la Russie ne se sont pas réalisées, ni l'effondrement prévu par le camp occidental, ni le contraire annoncé par les russes.

Quel accès à l'information subsiste depuis le début du conflit ? Quelles sources croire ?

L'éruption de la guerre en Russie a généré un nouvel ordre informationnel. Les chercheurs ont beaucoup moins d'accès aux informations non filtrées et aux sources russes d'autant qu'avec la guerre, le régime est devenu totalitaire avec un contrôle de la parole et une répression qui se sont fortement intensifiés, la délation est encouragée. L'expression de l'opinion de la population notamment les réponses à des sondages sont biaisées.

A cela s'ajoute l'effet **Gerschenkron**[1] qui consiste à devancer les désirs des autorités pour faire remonter les statistiques souhaités. Par exemple, la mortalité a été sous-estimée d'1/3 à 1/5 en Russie pendant le Covid par le ministère de la santé. De même la perception de l'inflation dans les enquêtes d'opinion fait apparaitre un niveau bien supérieur aux chiffres officiels et démontre aussi le peu de confiance dans la capacité du gouvernement à l'améliorer.

Néanmoins, quelques éléments généraux peuvent être tirés de ce brouillard des données informationnelles en Russie depuis février 2022.

La guerre

Elle a eu un effet direct et immédiat de freinage et de sidération sur tous les projets et décisions économiques. Mais, après plusieurs mois d'une guerre qui ne se déroule pas sur le territoire du pays, on note un effet inverse de stimulation par mobilisation coercitive ou incitative et par croissance de la dépense militaire, Les deux effets se percutent.

Toutefois, le départ d'une partie de la population a eu tendance à réduire l'activité économique. A plus long terme il faut prendre en compte un 3ème effet de distorsion avec une croissance de secteurs d'activité qui prennent une importance, inhabituelle en temps de paix.

[1] Economiste américain d'origine Russe, qui traqua les statistiques truquées de l'URSS.

Les sanctions aussi ont eu des effets ambivalents

Les sanctions financières ont toujours des effets complexes. Elles ont eu pour effet de couper une grande partie des banques russes des circuits internationaux de validation, de sécurisation et de circulation. Cela s'est traduit par un effet de panique immédiat en 2022 avec une fuite de capitaux. Mais les sanctions ont aussi empêché les acteurs de mettre à l'abri leurs économies et ont ainsi maintenu des capitaux à l'intérieur de la Russie.

Les effets de la guerre ne peuvent pas être mesurés directement. La croissance attendue à partir de 2022, montrait une trajectoire élevée de 3,5% prévue puis un plateau et une baisse progressive. On a observé en fait une chute du PIB la 1ère année puis un rebond et une stagnation en 2025.

Au total, avec la guerre, la perte peut être estimée à environ deux ans de croissance soit un écart de 6, 5 à 7%.

Structure et régulation de l'économie russe jusqu'à la guerre

Le métronome de l'économie russe est la rente relevant de sa capacité à extraire des profits de ses actifs (gisements dont le pétrole est le plus important) dont les prix sont fixés à l'international et qui dégagent des revenus à un niveau très significatif. L'effet d'accélération ou de freinage en fonction de cette rente joue un rôle de régulateur. La structure productive et financière de l'économie est très concentrée avec peu d'acteurs et une gestion très verticale de Moscou vers les régions et les grandes entreprises.

L'Etat a sélectionné les secteurs sur lesquels il souhaite intervenir davantage et jouer un rôle important de type protecteur et paternaliste en concédant des subventions pour la population. La régulation politique se fait par la mise en concurrence et la rotation des élites au niveau central, mais aussi régional et économique. L'Etat accumule ou mobilise des réserves de devises pour réguler les éventuels chocs futurs

Enfin des programmes sociaux et des grands acteurs infrastructurels peuvent être mobilisés par «pilotage manuel » pour assurer la stabilité d'une région ou d'un secteur industriel ou lors de grands événements internationaux.

A partir de 2022, une évolution en 3 phases

La 1ère phase ne dure pas longtemps de février à mai, avec une crise aigüe de stress sur le système financier, mais pas majeure. Plusieurs séries de mesures ont immédiatement été déclenchées qui ont isolé les effets pour stopper la contagion : gel des avoirs financiers, contrôle des changes. Des effets extérieurs dus à la guerre ont également joué comme la très forte augmentation du prix des hydrocarbures qui a accru la rente en devise russe en 2022 à un niveau inégalé.

La 2ème phase a vu un rétablissement monétaire et financier. L'économie russe a commencé à se transformer. Ce ne sont pas les occidentaux qui ont sanctionné les exportations de gaz russe vers l'UE mais c'est Poutine lui-même qui a réduit les livraisons de gaz pour diminuer les réserves de l'Europe.

La 3éme phase s'est traduite par le maintien de l'économie en mode opérationnel et de la production pour assurer le niveau de vie de la population, au prix parfois de distorsions

Sanctions

Elles étaient de plusieurs types :

1/Sanctions financières pour isoler le système financier russe des autres ;

2/ Restrictions ou arrêt des exportations de technologies ou de biens occidentaux qui alimenteraient l'effort de guerre ainsi que des services ;

3/ Arrêt des importations de matières premières, plus lent à se mettre en place (environ 1 an).

En plus des sanctions, il faut ajouter le départ d'entreprises occidentales de la Russie. La plupart avaient beaucoup investi et ont perdu un capital de plus d'une centaine de milliards d'euros.

Quelles ont été les réactions de l'économie russe à ces sanctions ?

En ce qui concerne les sanctions sur les importations vers la Russie, les résultats d'enquêtes ont montré que les entrepreneurs, soit n'avaient pas trouvé d'alternative du produit, soit avaient trouvé une alternative russe, soit étaient passés par d'autres pays qui ne sanctionnent pas (souvent la Chine) ou encore l'importation occidentale avait continué par des canaux parallèles, ce qui a été officiellement légalisé par une loi en Russie.

C'est pour les machines et les équipements que la dépendance aux ressources importées de technologies ou de matières premières a été la plus critique (fin 2023). Elle était : forte pour 20% des entreprises russes, moyenne pour 50% et faible pour 20 %.

On assiste à une modification de la structure d'importation de la Russie de produits de l'étranger, avec tout d'abord un effet de sidération puis d'adaptation avec recours à des importations de substitution à un niveau antérieur.

C'est la capacité des entreprises à se reporter sur des fournisseurs de pays autres que l'UE qui a permis de maintenir le niveau de production antérieur, mais avec des conséquences. On ne sait pas si le niveau de qualité a été maintenu, mais il est certain que l'adaptation a engendré un surcoût pour les entreprises. En effet, pour les produits ciblés par les sanctions, il y a eu très peu de substitution par montée de la production autochtone et leur valeur unitaire a augmenté par effet d'aubaine, ce qui a représenté un surcoût significatif entre 17 et 25% pour les entreprises.

En ce qui concerne les exportations, là aussi les entreprises se sont tournées vers d'autres partenaires. La Chine compense la baisse des exportations européennes, mais aussi l'Inde qui a fait irruption comme client sur ce marché et un peu la Turquie. Mais cela représente également un coût supérieur pour la Russie à cause des goulets d'étranglement logistiques des flux pour le gaz et le pétrole. De plus, le rapport de force de négociation est en défaveur de la Russie avec une décote entre 15 et 25%.

Trajectoire économique de la Russie de 2022 à 2024

Le rebond de 2023/2024 s'explique par la croissance de salaires réels plus rapide que l'inflation C'est un très puissant facteur de croissance. Il est également dû à la demande nouvelle de l'Etat dans les secteurs prioritaires liés aux armements qui tirent les autres secteurs.

La croissance économique a été de plus de 4% tirée par la demande intérieure, la consommation des ménages (qui représente 65% du PIB), l'investissement des entreprises et les dépenses des administrations.

Effets de distorsion

Du fait de la nouvelle orientation industrielle tirée par l'Etat, on constate deux trajectoires de croissance différentes : très forte croissance pour les industries de guerre et stagnation pour les autres.

Aujourd'hui, on est arrivé au bout de ce dynamisme généré par la guerre pendant deux ans. L'investissement ralentit par une moindre rentabilité des entreprises. Les salaires n'augmentent plus et le taux d'endettement des ménages est élevé.

L'activité économique s'est réduite. La rente pétrolière a chuté de plus d'un tiers et une destruction massive d'emplois a eu lieu à l'automne 2025. Les particuliers et des entreprises ont du mal à rembourser leurs prêts avec un risque de crise bancaire. Les perspectives économiques des entreprises russes ont baissé. Le déficit budgétaire réel dépasse les prévisions, par augmentation des dépenses mais aussi parce que les recettes sont inférieures aux prévisions. Le service de la dette est coûteux.

Le gouvernement a dû recourir à des ponctions fiscales supérieures avec augmentation de la TVA et des impôts des particuliers et des sociétés. Les taux d'intérêt restent élevés.

Au total : on assiste à un ralentissement économique depuis 2025. Aujourd'hui les effets positifs de la guerre semblent avoir atteint leurs limites. De nouveaux déséquilibres liés à la situation financière des acteurs économiques sont apparus, l'inflation n'est pas résorbée.

Ce ralentissement économique patent n'a pas de contrepoids ni interne ni externe (prix des hydrocarbures non orientés à la hausse).

Cependant la Russie conserve des marges de manœuvre : capacité fiscale, capacité de coercition ou de stimulation. Elle bénéficie d'un important soutien de la Chine en approvisionnement et en clientèle.

Mais si l'économie russe s'est réorientée, on ne peut pas dire qu'elle s'est transformée.

Les chiffres mesurés du PIB et de l'inflation sont proches de la réalité. L'activité économique s'est poursuivie ce qui ne montre pas que le taux d'inflation affiché est significativement inférieur au taux réel. On note cependant un endettement important des ménages malgré la croissance des salaires par mauvaise anticipation. Les régions les plus touchées sont les plus pauvres. Le niveau des retraites est maintenu bien que l'inflation détériore le pouvoir d'achat.

L'économie russe est mise sous tutelle par l'oligarchie. La corruption est très importante surtout sur le secteur militaire avec une absence de contrôle de l'utilisation de l'argent. Cela représente un surcoût pour le budget de l'Etat.

Les dépenses militaires ne représentent que 7¨% du PIB. 5 % du PIB est assuré chaque mois par la rente pétrolière. Mais d'autres sources complémentaires ont été mobilisées comme une

ponction sur l'épargne antérieure d'un fonds national de bien-être. En cas de crise bancaire, la banque centrale réagirait par la création de monnaie.

Si la guerre s'arrête les stimuli économiques seront supprimés et la seule solution sera un investissement massif vers le civil si c'est possible.

Il existe une immigration en provenance d'Asie centrale et du Caucase mais il s'agit de main d'œuvre temporaire dans certains secteurs. Cela ne compense pas les effets des départs et de la mobilisation. D'autant que le pouvoir a mis en place une politique plus dure vis-à-vis de ces populations après des attentats. Il existe une tension sur le marché de l'emploi, avec un chômage très bas à 2%. Des pistes de robotisation accrue seraient envisagées.

Est-ce que l'économie russe peut se maintenir dans la durée ?

Si le prix du pétole se maintient, il n'y aura pas d'effondrement. L'économie peut continuer en mode dégradé. Les européens ne parviennent pas à eux seuls à modifier l'équilibre ni à entrainer d'autres acteurs pour infliger des pertes économiques suffisantes pour perturber significativement la Russie.

Ce n'est que si d'autres éléments intervenaient, comme un ralentissement de l'économie de la Chine avec retrait du soutien à la Russie entrainant une chute brutale et durable des prix, qu'une déstabilisation pourrait avoir lieu.

Synthèse par Laure Prestat

La culture, outil de transmission

Avec Zahia Ziouani, cheffe d'orchestre

15 janvier 2026

L'enregistrement de cette conférence est disponible : *https://cercle-condorcet-de-paris.org/la-culture-outil-de-transmission-2/*

Zahia Ziouani grandit en Seine-Saint-Denis. A 16 ans, elle intègre les cours intensifs du maestro Sergiu Celibidache et confirme sa vocation : la direction d'orchestre. En 1998, elle fonde Divertimento. En 2008, naît l'académie Divertimento pour accompagner les jeunes musiciens. Aujourd'hui, elle dirige des formations de premier plan en France et à l'international tout en s'ouvrant à des spectacles alliant musique, théâtre, sport et à d'autres genres tels que le hip-hop ou les musiques du monde.

Son autobiographie « La chef d'orchestre » a été publiée en 2011 et son histoire a été portée à l'écran en 2023 par Marie-Castille Mention-Schaar dans le film « Divertimento ».

Après l'étude de la guitare et de l'alto, Zahia Ziouani se lance rapidement dans la direction d'orchestre. Elle n'a que 16 ans quand elle est remarquée par Sergiu Celibidache à Paris. Elle fonde, très jeune, l'orchestre Divertimento qui, depuis 1998, anime le territoire de la Seine-Saint-Denis et plus largement le territoire français. A l'âge de 24 ans, elle devient la directrice du conservatoire de Stains ; elle y restera quelques années le temps de développer ce conservatoire en triplant le nombre d'élèves. L'orchestre Divertimento s'est énormément développé et intervient dans de nombreuses manifestations culturelles et sportives mais aussi dans le cadre de projet éducatifs.

La Culture est un outil de transmission de valeurs, de développement personnel, d'épanouissement et d'ouverture vers la société et le monde. Le budget de la culture est souvent l'un des premiers à être raboté et pourtant il apporte tant à notre société. La culture ne doit pas être l'exclusivité des populations favorisées mais ouvert à tous pour le bien de la société et de chacun.

Zahia Ziouani et son orchestre constituent un levier important du développement de la culture dans les territoires à travers un certain nombre d'initiatives clés.

Les musiciens de l'orchestre, valeurs humaines indispensables. Point majeur de l'outil d'accompagnement des projets pédagogiques dans les territoires. Au-delà des compétences techniques instrumentales et musicales, Zahia Ziouani apporte un intérêt majeur aux qualités humaines et pédagogiques des musiciens afin de leur permettre de prendre en charge des projets d'accompagnement pédagogiques.

Amener les citoyens de quartiers difficiles au concert. Faire découvrir la musique classique, amener les jeunes à apprendre un instrument

implique de mettre en œuvre un certain nombre de moyens (prêts d'instruments, …) mais aussi des facilités logistiques pour permettre aux citoyens des banlieues de venir écouter un concert et s'ouvrir au monde de la musique classique.

Le projet Demos fondé par Zahia Ziouani avec la Philharmonie de Paris. Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, initié en 2010, s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR). Démos a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture et du champ social.

Chaque enfant se voit confier un instrument de musique pendant trois ans. Encadrés par des professionnels de la musique et du champ social, Les différents groupes d'enfants qui constituent un orchestre, suivent des ateliers hebdomadaires de 3 h 30 en moyenne, répartis par familles d'instruments, et se retrouvent régulièrement pour une répétition en tutti.

À l'issue des trois ans, l'enfant peut bénéficier d'un accompagnement vers le conservatoire ou l'école de musique de son territoire. Il peut aussi parfois intégrer un orchestre Démos de niveau avancé.

Démos s'inscrit dans un mouvement national de réflexion sur la pédagogie collective de la musique classique et sur l'élargissement des publics de ce patrimoine. Le dispositif a déjà bénéficié à plus de 10 000 enfants. D'abord centré sur la région Île de France, il s'est développé à l'échelle nationale à partir de 2015 et compte désormais près d'une cinquantaine d'orchestres répartis sur l'ensemble du territoire français.

L'Académie Divertimento. C'est un autre outil de développement de compétences. Cette académie a été fondée en 2008. Elle s'appuie sur des professionnels de l'Orchestre. C'est un véritable lieu de formation et de partage qui accueille chaque année des jeunes en formation musicale. Guidée par la bienveillance et l'exigence de Zahia Ziouani, elle offre à ses bénéficiaires une immersion dans l'orchestre à travers tout un programme d'actions. développement des compétences, perfectionnement et insertion professionnelle sont les objectifs de cette académie à rayonnement national.

Les résidences dans les territoires. Depuis 2010, l'orchestre Divertimento accomplit sa mission d'accès à l'univers symphonique du plus grand nombre à travers une dizaine de résidences par an. Il s'agit d'abord de définir un projet artistique, puis de développer l'aspect pédagogique en concertation avec les acteurs locaux. Sur un territoire donné, la diffusion de concerts, les actions culturelles et l'Académie Divertimento concourent à la transmission du répertoire symphonique en s'adressant principalement aux populations des territoires éligibles à la politique de la ville, périurbains et ruraux. Ces résidences, dont la durée minimale est de 3 ans, permettent à l'Orchestre de mettre en œuvre des projets adaptés à chaque territoire.

A travers son parcours professionnel, ses engagements et ses nombreux projets, Zahia Ziouani montre qu'il est possible d'amener les jeunes au monde de la musique classique et ainsi de les ouvrir vers un monde qui ne leur était pas destiné à priori tout en leur apportant un certain nombre de valeurs. Même si les freins restent nombreux (allocation des budgets en baisse surtout dans certains territoires), ces actions menées par Zahia Ziouani restent indispensables au développement culturel et personnel des enfants mais aussi à la transmission des valeurs qui constituent notre République.

Synthèse par Denis Laffond

Remue-méninges : Le Sursaut Européen

19 février 2026

L'enregistrement de cette conférence est disponible *: https://cercle-condorcet-de-paris.org/remue-meninges-le-sursaut-europeen/*

Un diagnostic de vulnérabilité géopolitique

L'Europe traverse une phase de remise en question profonde face à un monde de plus en plus instable. Plusieurs facteurs externes ont bousculé l'équilibre du continent ces dix dernières années : l'invasion de l'Ukraine, la montée en puissance de la Chine et l'imprévisibilité de la politique américaine sous Donald Trump.

- **Le complexe de "l'herbivore" :** Un débat s'installe sur la posture de l'Europe, souvent perçue comme un "herbivore" face à des puissances "carnivores". L'objectif serait de devenir un "herbivore fort", capable de protéger ses intérêts sans être agressif.
- **La menace de vassalisation :** Sans une souveraineté restaurée, l'Europe risque de perdre ses valeurs fondamentales (écologie, droits de l'homme) et de subir une vassalisation par les (autres) grandes puissances.
- **La dépendance sécuritaire :** La question de l'OTAN reste un point de tension. Si certains y voient la marque de la volonté de puissance américaine, d'autres rappellent que les derniers pays entrants dans l'Union étaient les plus demandeurs de cette protection contre la Russie.

La crise du modèle économique et social

Le débat souligne une rupture entre le projet européen initial et la réalité vécue par les citoyens.

- **Le tournant néolibéral :** Depuis les années 1980, on observe une "revanche du capital sur le compromis social" élaboré après la guerre. Les politiques keynésiennes des Trente Glorieuses ont été délaissées au profit d'une libéralisation des échanges au détriment des questions sociales, donc source d'inégalité. Le traité de Maastricht en 1992 a pour objectif premier la lutte contre l'inflation plutôt que contre le chômage.
- **Une Europe de consommateurs plutôt que de citoyens :** L'Union s'est construite sur l'élargissement des marchés. Si cela a permis d'augmenter le niveau de vie par la consommation, notamment pour les pays de l'Est, cela s'est fait au détriment des services publics et de la cohésion sociale.
- **La perte de désirabilité :** Aujourd'hui, l'Europe ne semble plus améliorer concrètement la vie des populations. Elle est perçue comme une unité économique sans réelle souveraineté politique. S'agit-il d'une période de déconstruction surtout axée sur l'intérêt des marchés ?

Fractures internes et blocages structurels

L'unité européenne est mise à mal par des visions divergentes de son avenir.

- **Des intérêts divergents à 27 :** Les pays membres ne partagent pas les mêmes priorités, notamment sur la sécurité où les pays de l'Est cherchent un protecteur face à la zone d'influence russe.
- **L'absence d'homogénéité :** Il existe un manque criant de coordination dans des domaines stratégiques : politique industrielle, fiscalité et protection sociale.
- **L'échec symbolique de la coopération militaire :** Le projet d'avion militaire européen illustre ces blocages, avec des désaccords majeurs entre la France (chasseur agile) et l'Allemagne (avion lourd) sur la nature même du besoin.
- **Abandon de la politique vers la transition écologique :** Le seul domaine, où une avancée européenne avait été enregistrée, est à présent en recul sous l'influence de la droite et de l'extrême droite.
- **Choix d'un modèle pour l'avenir :** deux avenirs sont possibles, soit courir après le modèle américain ou chinois alors que nous ne disposons pas comme eux d'énergie bon marché ou d'une avance technologique sur les énergies renouvelables, soit inventer un nouveau modèle de sobriété. Mais cette voie n'est portée par aucun parti politique. Personne ne souhaite remettre en cause le modèle de (sur)consommation actuel. La droite et l'extrême droite sont puissantes et la gauche est totalement éclatée et incapable de construire un projet fédérateur. La situation est très préoccupante. Beaucoup d'acteurs savent où il faudrait aller mais les conditions d'émergence de ce modèle n'existent pas.

Pistes pour un renouveau et un sursaut

Malgré ce tableau sombre, des pistes d'action émergent pour redonner du sens au projet commun.

- **Une défense de dissuasion** : La construction d'un système de défense, qui restaure notre souveraineté, implique une coopération accrue au niveau européen.
- **Indépendance stratégique :** Le salut de l'Europe passerait par une indépendance renforcée dans trois secteurs clés : l'énergie et les matériaux critiques, l'industrie et le numérique.
- **Le modèle des coopérations renforcées :** Face à l'impossibilité d'avancer tous ensemble sur chaque sujet, le modèle de "coopération renforcée" (comme Schengen), ou l'ancienne idée des cercles concentriques, est à privilégier par rapport à une intégration uniforme à 27.
- **Un idéal de valeurs :** L'Europe doit rester un pôle de démocratie et de respect des libertés humaines pour lutter contre la "révolution conservatrice". La fierté européenne devrait reposer sur un haut niveau d'éducation et un idéal partagé.
- **La protection sociale comme ciment :** Retrouver des alliances au sein de l'Europe en partageant des valeurs communes, notamment un haut niveau de protection sociale, permettrait de contrer les inégalités générées par le modèle actuel.

Risques et perspectives d'avenir

Le futur de l'Union reste précaire face à des défis démographiques et idéologiques. Le vieillissement de la population aggrave le risque de montée du populisme. De plus, le développement de systèmes autoritaires dans le monde tend à faire percevoir la démocratie libérale comme inefficace. Le défi est donc de prouver que l'Europe peut être à la fois démocratique, protectrice et souveraine pour faire face à un capitalisme mondialisé qui ne lui est plus adapté.

Synthèse par Michel Cabirol

La « révolution nationale en 100 jours » et comment l'éviter

Avec Pierre-Yves Bocquet

8 avril 2026

L'enregistrement de cette conférence est disponible : ***https://cercle-condorcet-de-paris.org/la-revolution-nationale-en-100-jours-et-comment-leviter/***

Pierre-Yves Bocquet est directeur adjoint de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Il a été Conseiller mémoire et discours à la Présidence de la République (2014-2017.)

Son livre « Tract » est paru en janvier 2025 chez Gallimard, en N° 64 et coûte 3,90€.

La possibilité de l'élection d'un ou d'une président(e) d'extrême droite à la tête de la République française est devenue une réalité envisageable. C'est aussi une menace pour notre pays et notre démocratie. En effet, cette victoire annoncée signifierait sans doute la réalisation de changements constitutionnels en rupture avec la République Française et la démocratie.

Dès à présent, le Rassemblement National et ses dirigeants sont de plus en plus souvent mis en avant par les médias et leurs critiques du « système » sont reprises par nombre de politiques sur les thèmes de l'immigration et de la souveraineté citoyenne. Ces thèmes qui ne sont pourtant pas le principal souci des Français, sont ainsi mis à l'agenda politique par la plupart des groupes politiques, y compris dans le fameux bloc central.

C'est ce que nous a expliqué Pierre-Yves Bocquet qui, dans un « Tract » Gallimard, expose la stratégie du RN pour mettre en place dans notre constitution la priorité nationale au nom de la lutte contre l'immigration.

Le projet existe et est public : une proposition de loi constitutionnelle sur *le rétablissement de la maîtrise souveraine de la politique migratoire et la protection de la nationalité française*, sous le titre *Citoyenneté, identité immigration,* dévoilé le 28 septembre 2021, reste ignoré de beaucoup.

L'Etat de droit et la République c'est l'air qu'on respire

Les valeurs de la République sont issues de la Révolution française, et certaines d'entre elles sont à mettre à l'honneur de Condorcet, que ce soit contre l'esclavage et pour l'égalité des Hommes, quelles que soient leur couleur ou

origines, ou pour l'égalité des femmes et des hommes.

Elles ont parfois mis du temps à s'imposer. Elles sont devenues "l'air que l'on respire", reprenant une expression de l'avocat Patrice Spinosi à propos de l'Etat de droit. Pierre Yves Bocquet nous rappelle ainsi l'importance des valeurs et principes qui sont dans notre Constitution et nos lois. Depuis 1946, notre République a constamment connu une avancée des droits, fondés sur nos Constitutions, en particulier celle de 1946 avec les droits sociaux, puis celle de 1958 avec la Déclaration des droits de l'Homme jointe à la Constitution. Ce sont des garanties de protection pour les habitants et citoyens de notre pays, autour d'un bloc de constitutionnalité, y compris pour les étrangers, reposant sur notre devise, « *liberté, égalité et fraternité ».* Une garantie, sauf si la Constitution est changée. Or c'est ce bloc que veut détruire le Rassemblement National.

La dernière fois qu'une Constitution a été défaite pour instituer un Etat hors de nos principes républicains, c'était en juillet 1940.

Lors d'un échange avec Thomas Legrand sur France Inter, entre les deux tours en 2022, Marine Le Pen annonce un référendum sur l'immigration afin de la réduire, voire la supprimer, afin de « rendre la France aux Français », vieux slogan de la famille Le Pen et du Front National. Cela signifie mettre en œuvre la préférence nationale, établir la supériorité des Français sur tous les autres et donc une xénophobie d'Etat. C'est aussitôt rompre avec la Déclaration des Droits de l'Homme qui acte comme principe que les hommes sont égaux en droit et ne peuvent être distingués que par des raisons objectives inscrites dans la Constitution. Or quand le RN parle de son référendum sur l'immigration, il omet de préciser l'étendue de ce référendum.

L'article premier mettrait la Constitution au-dessus de tous les textes internationaux, rejetant les Conventions internationales, pouvant limiter les directives et règlements européens, permettant de sortir du Conseil de l'Europe ou de ne pas appliquer ses règles. Les exemples donnés étaient ceux de la Russie, sortie du conseil de l'Europe après l'invasion de l'Ukraine, et de la Hongrie ! Ce référendum modifierait dix-huit articles de la Constitution et en ajouterait sept.

Fin de l'Etat de Droit

Il s'agit bien pour le RN de changer fondamentalement le fonctionnement de l'Etat, en réduisant à néant les principes liés à sa devise républicaine de Liberté, Egalité et Fraternité qui nous protègent tous. « En tant que « haut fonctionnaire » j'ai été conduit à conduire des missions qui n'étaient pas toujours en accord avec mes convictions, mais elles ne sortaient pas du cadre constitutionnel. Et pour certaines, je savais que le juge constitutionnel pourrait être conduit à les casser. Mais si le cadre constitutionnel est renversé et nos principes républicains abolis, je n'aurais plus aucun moyen de m'opposer à des décisions et politiques, comme lorsque le statut des juifs a été promulgué en novembre 1940. Je serais démis ou je devrais démissionner, comme les fonctionnaires qui ne voulaient pas mettre en œuvre le statut des juifs » affirme Pierre-Yves Bocquet.

Le débat public a rarement fait état de cette mesure essentielle du RN si Marine Le Pen est élue. Dominique Rousseau, l'un des rares, a pourtant écrit qu'il s'agirait d'un *coup d'état juridique*. C'est ce qui a conduit à écrire ce « Tract » Gallimard, un texte court, non polémique, pour expliquer l'étendue réelle des modifications attachées à ce changement de Constitution.

Ce que veut le RN c'est rompre avec le principe d'égalité qui, en droit, protège tous ceux qui habitent en France, qu'ils soient citoyens ou non. Le RN ne peut le faire par la loi comme l'a régulièrement dit le Conseil Constitutionnel au sujet de lois immigrations précédentes. Il le fera par cette « révolution nationale » comme écrit dans son programme : pour changer la loi, il faut changer la Constitution.

Si ce projet de Constitution ne retire pas la déclaration des droits de l'Homme, il en vide la substance en déclarant un principe identitaire défini par le Président de la République, supprimant l'universalité de la loi et de ses principes. Ainsi l'exposé des motifs explique que les crèches de Noël participent à une identité française, définissant une identité particulière rompant avec la laïcité. C'est mettre la France à l'intérieur d'une clôture qui exclut les autres. Les citoyens concernés pourront, en vertu de ce principe élargi, se plaindre de discrimination si leur « identité française » leur parait atteinte et dénoncer ce qui les entrave. C'est quasiment un droit de délation institué. Ce serait *liberté pour les Français, égalité pour les Français, fraternité*

pour les Français, et exclusion pour les autres, rejetant l'universalité des droits établie par la Révolution de 1789.

Le référendum du RN ouvrirait une *révolution nationale*, nativiste, revenant sur le droit du sol, un de nos plus anciens droits. Il pourrait aussi rétablir la peine de mort. Ce ne serait pas une alternance, mais un changement de régime. De ce point de vue le projet du RN est dans la continuité des Ligues nationalistes des années trente ou du Front National autour de l'ordre et de la nation.

La fragilité de notre constitution

S'appuyant sur l'idée d'une « normalisation » du RN, beaucoup pensent que celui-ci ne pourra pas appliquer cette politique jusqu'au bout. C'est croire que notre constitution est solide comme l'auraient montré plusieurs alternances.

La voie référendaire pour changer la Constitution est inscrite dans notre Constitution selon les termes de l'article 89 après accord des deux chambres parlementaires au deux tiers de leurs membres et sur un texte unique. En 1962, le Général de Gaulle souhaite faire voter par référendum l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. Il devait pour cela utiliser l'article 89 qui seul autorise un changement constitutionnel, mais il risquait d'échouer. L'Assemblée Nationale s'y oppose en renversant le gouvernement de Georges Pompidou, le Sénat parlant de son coté de forfaiture. Le Conseil Constitutionnel est largement défavorable. Le Général de Gaulle dans un discours du 20 septembre 1962 annonce son référendum pour le 27 octobre. Entre l'attentat du Petit Clamart qui a justifié ce référendum et la victoire du « oui » il s'est passé un peu plus de deux mois. Le général de Gaulle a utilisé pour cela l'article 11 de la Constitution qui donne au Président la possibilité d'organiser un référendum sur l'organisation des pouvoirs publics, mais pas sur la Constitution elle-même. Marine Le Pen veut utiliser cet article 11 et profiter de la légitimité de son élection au suffrage universel pour obtenir l'accord des Français sur ce référendum constitutionnel en moins de cent jours, en ne tenant pas compte de l'avis du Conseil Constitutionnel si jamais il s'y oppose.

Et si le vote est acquis, la Constitution est définitivement adoptée sans recours possible. En particulier, le Sénat seul obstacle possible ne pourra s'y opposer et cette nouvelle Constitution devient force de loi.

Le référendum deviendrait alors une nouvelle façon de gouverner en direct avec le peuple, bravant les règles parlementaires par ailleurs édictées. Deux chefs d'état français ont agi de la sorte, Bonaparte par un référendum en 1804 et Napoléon III, en 1852, établissant l'un et l'autre l'Empire.

Ce mode de gouvernement plébiscitaire est un travers français[2]. Même dans les régimes illibéraux comme en Hongrie, en Pologne d'il y a quelques années, récemment en Italie, aujourd'hui aux USA ou en Israël, leur Constitution (ou texte constitutionnel) empêche de telles pratiques ou rendent très difficile un changement constitutionnel. Madame Méloni en a fait l'expérience. Même Donald Trump ne peut changer la Constitution par référendum. En France, le président de la République peut le faire et depuis le coup de force de Gaulle en 1962 pourrait justifier de l'usage de l'article 11 pour éviter de passer par les deux chambres avec l'article 89. Ainsi pourrait se généraliser un mode de gouvernance se passant des parlements en faisant directement appel au peuple[3]. La seule voie possible pour empêcher ce coup de force aurait été de modifier dès maintenant la Constitution pour interdire l'usage de l'article 11. Il restait assez de temps, mais encore fallait-il une volonté politique. Une demande en ce sens par un sénateur a été rejetée en 2025, par la droite et le centre et les quelques sénateurs RN. Dès lors, on peut encore espérer que les citoyens rejettent malgré tout ce référendum s'il devait avoir lieu après l'élection présidentielle si Marine Le Pen et le RN l'emportaient.

Synthèse par Bernard Wolfer

[2] Dans un article dans Libération du 12 octobre 2026, Dominique Rousseau parle d'autocratie électorale. https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/la-constitution-selon-marine-le-pen-une-autocratie-electorale-20261012_2WWGLJ2XWREXZD4VHMZJFSXMKI/

[3] Ainsi Marine Le Pen a annoncé un référendum pour faire adopter une règle d'or budgétaire.

Le populisme

Avec Marc Lazar,

Professeur émérite d'histoire et de sociologie politique à Sciences Po et professeur à l'université LUISS à Rome

9 juin 2026

L'enregistrement de cette conférence est disponible : ***https://cercle-condorcet-de-paris.org/le-populisme/***

Historien et sociologue, Marc Lazar est un spécialiste des gauches (notamment du Parti Communiste Français) et de la vie politique italienne. En 2025, il a publié, aux Editions Gallimard, ***Pour l'amour du peuple*** *qui propose une analyse approfondie des différentes formes de populisme.*

Le populisme : une notion difficile à cerner

Le populisme est compliqué à définir car il recouvre des situations très variées sans définition consensuelle. Ce polymorphisme génère une abondante production académique (24.000 articles et ouvrages sont parus en anglais lors des 10 dernières années).

Il est souvent instrumentalisé avec des acteurs qui se revendiquent de lui ou, au contraire, qui le récusent. Il fait aussi, par exemple, l'objet de débats entre ceux qui considèrent le Rassemblement National comme populiste et ceux qui pensent que qualifier le RN de populiste l'euphémise et masque sa dangerosité. En effet, le populisme n'entre pas dans les catégories classiques car il ne correspond ni aux dictatures classiques ni aux totalitarismes (fascisme, nazisme, …).

Il est quand même possible de trouver quelques invariants aux différents populismes :

- Une idéologie souple (« Thin ideology ») opposant un peuple vertueux à des élites corrompues avec une dimension morale mais sans s'appuyer sur de grands auteurs
- Une stratégie ou un style de conquête du pouvoir basés sur la démagogie, la simplification extrême et la rupture avec les partis politiques traditionnels avec la désignation d'ennemis à éliminer symboliquement plutôt que d'adversaires.
- L'expression d'un conflit culturel entre le haut et le bas

L'analyse de ces piliers du populisme est intéressante mais présente des limites : J. Bardella multiplie les contacts avec les élites ; le RN cherche à se dédiaboliser et LFI change de présentation pour aborder l'élection présidentielle de 2027

L'Evolution historique du populisme en France

Le populisme en France ne date pas de la fin du XX^{ème} siècle mais de la fin du XIX^{ème} siècle avec le Boulangisme puis les Ligues des années 30 et le Poujadisme. Les mouvements populistes ne durent généralement que quelques années : le mouvement poujadiste est balayé par le retour du général de Gaulle en 1958.

Dans les années 1980, le populisme s'installe plus durablement avec le Front National sans épargner la gauche avec des moments populistes au PCF puis avec LFI. Cet ancrage accru conduit ceux qui le combattent à utiliser les mêmes recettes : E. Macron en 2017 se présente comme un candidat anti-système.

Le populisme n'est pas une maladie mais le symptôme des dysfonctionnements de la société française. La France est un des rares pays où le populisme d'extrême-droite cohabite avec le populisme de gauche.

Les causes du populisme

Les moments populistes traduisent toujours des malaises profonds de la société française :

- Une forte défiance vis-à-vis des politiques et des partis traditionnels
- Des interrogations culturelles et identitaires (Boulanger après la défaite face à la Prusse en 1870, le poujadisme et les Ligues face à une modernisation accélérée de la société française, la période actuelle traduit le malaise face à la globalisation, à l'immigration, à la construction européenne, …)
- Des crises socio-économiques avec croissance des inégalités et de la précarité.

Ces circonstances paroxystiques conduisent souvent à un affaiblissement des corps intermédiaires et transforment alors un peuple de citoyens gouvernés par la raison en une foule mue par ses émotions. Les gens veulent une démocratie immédiate et dans l'urgence. Ce phénomène est exacerbé actuellement par les réseaux sociaux et leurs algorithmes.

Cette situation traduit la tension entre la volonté de souveraineté du peuple et la représentation. Ce qui est donné à l'une est perdu par l'autre : l'accroissement de la délégation de pouvoir conduit les représentants, qui font souvent partie des élites, à oublier que leur légitimité vient du peuple ce qui fait croitre le populisme. S'il y a péril oligarchique, il y a péril populiste. En effet, les élites se sont souvent méfié du peuple.

Convergences et divergences entre le RN et LFI

Ces deux mouvements présentent des convergences : la critique de l'Europe et de l'OTAN, un certain pacifisme et la critique des élites et des partis traditionnels. L'émotion (peur, colère, espoir) est utilisée par les deux avec pour symbole le balai censé balayer les élites (dégagisme). Cette stratégie utilise beaucoup les réseaux sociaux comme caisse de résonnance. Cette situation consolide le primat d'un leader charismatique.

En revanche, de fortes divergences existent entre eux :

- Le RN a désormais pénétré toutes les catégories de la population française et il valorise la fierté du travail contre l'assistanat. Sa conception ethno culturelle de la France conduit à la fermeture défensive, à la priorité nationale pour des « Français de souche » fondée sur un roman national qui n'inclut pas les étrangers. Le RN vilipende les élites cosmopolites ou les minorités.
- L'électorat de LFI est composé de catégories populaires plus fragmentées et précarisées même dans les zones rurales mais LFI attire aussi la jeunesse urbaine diplômée. LFI cible plus les élites financières. Sa conception de la Nation est plus ouverte valorisant la diversité et l'apport des immigrations successives avec sa notion de « Nouvelle France ». Lors du rassemblement du 7 juin 2026 à Saint Denis, on a pu voir de nombreux drapeaux français (et peu de drapeaux rouges) et la reprise par une assistance diversifiée du slogan « On est chez nous ». A l'instar du PCF des années 1930-1970, LFI essaye d'instaurer une triple fierté pour ses adeptes : ouvrière/populaire, territoriale et internationale.

Quelques expériences populistes hors de France

Le populisme n'est pas une exception française : on trouve des mouvements populistes partout en Europe mais aussi en Amérique du Nord et du Sud. Eux aussi présentent une grande diversité (Georgia Meloni est très différente de Marine Le Pen) et connaissent souvent un destin éphémère (Podemos, Syriza, …)

Le mouvement italien « 5 Stelle » est un très bon avatar du populisme intégral : pas d'idéologie, rupture de style, culture du bas contre le haut, haine des immigrés et direction très resserrée. L'exercice du pouvoir lui a été fatal à cause des dissensions entre les pragmatiques et les dogmatiques.

Victor Orban (au pouvoir en Hongrie de 1998 à 2002 puis de 2010 à 2026) a théorisé le positionnement populiste avec la notion de démocratie illibérale. Sa très large majorité dans les institutions lui a permis de bouleverser les institutions hongroises et de prendre quasiment intégralement le contrôle de l'économie et des institutions. En 2026, suite à un revers cuisant lors des élections législatives, il a cédé presque naturellement le pouvoir à P. Magyar ce qui traduit le caractère non dictatorial de l'illibéralisme. Il faut noter que son successeur est plus européen et libéral que V. Orban mais qu'il reste conservateur dans de nombreux domaines.

Enfin, le cas de D. Trump aux USA génère des débats animés notamment entre historiens. R. Paxton, grand spécialiste du fascisme, estimait que D.Trump lors de son premier mandat ne pouvait pas être étiqueté comme fasciste. En revanche, il estime que l'assaut du Capitole le 6 janvier 2021 et l'attitude de D. Trump à cette occasion l'ont fait basculer dans le fascisme. De nouveau, il semble plus pertinent de qualifier les USA actuels de démocratie illibérale que d'état fasciste. En effet, des contrepouvoirs restent actifs (presse, justice, manifestations citoyennes, …) alors qu'un véritable état fasciste comme l'Italie de Mussolini a étouffé toute dissidence.

Synthèse par Michel Cabirol

Qui protège nos libertés ?

Avec Stéphanie Hennette Vaucher,

Professeur de droit public à l'Université de Paris Nanterre

29 juin 2026

L'enregistrement de cette conférence est disponible : ***https://cercle-condorcet-de-paris.org/qui-protege-encore-nos-libertes/***

Stéphanie Hennette Vauchez *est professeure de droit public à l'université de Paris Nanterre. Membre de l'institut universitaire de France, elle a été membre du comité scientifique du projet de recherche QPC 2020, étudiant la Question prioritaire de constitutionnalité pour le Conseil constitutionnel. Elle intervient dans le débat public pour alerter sur le risque d'intégrer des mesures d'exceptions de l'état d'urgence dans le droit commun, et appelle au respect des droits fondamentaux et droits de l'homme en France.*

Elle a écrit plusieurs ouvrages dont le dernier avec Antoine Vauchez : "Des juges bien trop sages. Qui protège encore nos libertés ?" Seuil, 2025.

Introduction

Cette conférence s'intègre dans les réflexions du Cercle Condorcet de Paris sur la démocratie et les libertés publiques : Le Cercle a accueilli Pierre Rosanvallon sur « les institutions invisibles », PY Boquet sur « La révolution nationale en 100 jours et comment l'éviter » ou Marc Lazar sur « le populisme en France ».

En effet, l'état de droit est une construction patiente et jamais acquise qui est aujourd'hui souvent attaquée. Sa protection passe par des institutions chargées d'assurer la conformité des actions publiques, le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel, qui ont largement évolué. Ce débat s'inscrit dans un contexte d'inquiétude face à la montée du Rassemblement National et à la tentation de recourir à des voies référendaires ou plébiscitaires pour contourner la démocratie représentative mais aussi les contre-pouvoirs juridiques.

Une dégradation inquiétante des libertés en France

Stéphanie Hennette-Vaucher souligne une anxiété croissante dans le monde académique et associatif concernant la qualité de la protection des droits fondamentaux depuis une dizaine d'années. En 2025, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme a publié un rapport « France : Démocratie en décrochage » qui alerte sur la fragilisation des libertés de manifestation, d'association et d'expression en ligne avec des prises de position de la Défenseure des Droits et de la Commission Consultative des Droits de l'Homme.

Une grande partie de ces reculs prend sa source dans les périodes d'état d'urgence. Celui-ci a été conçu et voté en 1955 lors de la guerre d'Algérie, période paroxystique. Il a été réactivé lors des attentats terroristes de 2015 (2015-2017) puis pendant la pandémie de la COVID-19 (2020-2022). Ces périodes ont conduit à un ancrage des pratiques d'exception dans la politique gouvernementale.

Dans ce contexte, qui protège vraiment nos libertés ?

Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a été créé en 1799 par Bonaparte comme juridiction suprême de l'action gouvernementale et de l'administration. Il est composé surtout d'anciens élèves de l'ENA (corps spécifique d'environ 300 personnes) dont un tiers ne siège pas au Conseil d'Etat proprement dit mais occupe des fonctions au sein de l'Etat (secrétariat du gouvernement, autorités de régulation, directions juridiques des ministères, …). Pour perdurer pendant deux siècles mouvementés au niveau des régimes politiques, le Conseil d'Etat s'est adapté avec pour principe de préserver davantage l'organisation que d'être un défenseur des droits intransigeant.

Le Conseil Constitutionnel a été créé dans la constitution de la Vème République en 1958. Il devait vérifier que les lois votées par le Parlement étaient conformes à la Constitution. Ses membres sont généralement des personnalités politiques de premier plan (anciens premiers ministres, anciens ministres ou piliers du Parlement, …). Sa création n'allait pas de soi car certains étaient réticents à l'idée que des juges puissent juger les lois votées par le Parlement, émanation de la volonté populaire. En outre, les décisions du Conseil Constitutionnel ne peuvent pas faire l'objet d'appel.

Ces deux juridictions présentent des histoires différentes mais avec des imbrications fortes :

- Leurs membres ne sont pas des magistrats

- Ils occupent des locaux contigus
- Leurs modes de raisonnement sont souvent proches. En général, le secrétaire général du Conseil Constitutionnel est membre du Conseil d'Etat.

Ces deux juridictions ont la défense des droits et des libertés des citoyens au cœur de leur action. Toutefois, à l'usage, ils mettent de plus en plus les droits et libertés en balance avec d'autres sujets : ordre public, intérêt général, voire l'équilibre financier de la sécurité sociale ou le bon fonctionnement des compétitions sportives, …

Ces deux juridictions sont donc plus des « accompagnateurs » de l'action publique que de vrais contrepouvoirs. Nous ne sommes pas dans « le gouvernement des juges » comme certains le proclament mais plutôt avec des gouvernants qui jugent. Cette transformation avait été résumée par Pierre Mazeaud (Président du Conseil Constitutionnel de 2004 à 2007) : « pas de fondamentalisme des droits mais aussi l'intérêt général ».

Il serait donc nécessaire de parvenir à une définition plus robuste de l'état de droit avec une séparation des pouvoirs renforcée et une place plus éminente des droits et libertés qui les garantisse mieux fût-ce au détriment de l'efficacité gouvernementale.

Les causes de cette évolution

Juste après la seconde guerre mondiale, on a assisté à une globalisation du processus constitutionnel. La France n'y a jamais pleinement adhéré. La Vème République est assez autoritaire et sa constitution reste pauvre sur les libertés.

En outre, le rôle traditionnel des juges a été modifié par 3 « Big Bangs » : le marché unique européen (qui a eu des effets importants sur les services publics ou la régulation des marchés au profit des intérêts privés), les défis sécuritaires notamment après les attentats de 2001 ou de 2015 voire la COVID-19 et la mondialisation (avec l'ouverture au droit international).

Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat se sont donc plus ouverts au droit international et ont accompagné la montée du marché et de la concurrence. De plus, au niveau politique, Monsieur Retailleau, par exemple, considère que l'état de droit est une variable d'ajustement et non un fondement. Pendant les périodes d'état d'urgence, on réétalonne le curseur des libertés.

Cette situation place la France dans une position moins favorable avec une remise en cause graduelle des libertés dans plusieurs domaines : environnement, égalité et lutte contre les discriminations, libertés associatives ou civiques. A contrario, on aurait pu rêver que les lois Européennes permettent une harmonisation par le haut des droits et libertés.

La situation française comparée à d'autres pays européens

La singularité française est posée par rapport à l'Allemagne ou l'Italie où les cours constitutionnelles disposent d'une plus grande légitimité et d'une meilleure qualité d'argumentation (peut-être à cause du passé de ces deux pays ?).

En Italie, la constitution est un bien commun qui fait partie de la vie des Italiens. Elle ne doit pas devenir partisane : c'est une cause majeure de l'échec du referendum de G. Meloni qui voulait réformer la magistrature.

En Allemagne, la cour de Karlsruhe est très respectée et dispose de moyens importants. Elle ne statue pas dans l'urgence. Ceci lui permet d'élaborer des avis très documentés de grande qualité.

Conclusion

Il existe donc un débat important sur le plan académique mais aussi politique concernant la place des droits et libertés en démocratie. Est-il possible de ne pas distinguer entre doits et liberté d'une part et intérêt général de l'autre ? Il faudrait vraiment intégrer les droits fondamentaux dans l'intérêt général et en tirer les conséquences sur les institutions qui les protègent comme le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat, peut-être en s'inspirant de ce qui se fait chez nos voisins.

Synthèse par Michel Cabirol

Philippe Lazar
par Jean-Michel Fuster

Écrire sur Philippe Lazar, toute la Lettre n'y suffirait pas tant ses passions et ses activités furent multiples, de la cueillette des champignons à la recherche médicale... reflet d'un caractère affirmé

Humaniste, oui, au sens le plus fort chez lui dont le père, issu d'une Europe centrale en décomposition, était mort au combat pour défendre la France, symbole des idéaux républicains, qu'il avait choisi de rejoindre.

Une enfance de réfugié en pays d'Auvergne, dans un haut lieu de l'histoire chrétienne européenne, qui l'adopta, le protégea et le mit à l'abri aussi de tout sectarisme.

De retour à Paris, dans ce monde de compétition intellectuelle qu'était aussi l'enseignement public traditionnel, il fit un bel usage des bourses d'études dont il bénéficia en tant que pupille de la Nation et fut lauréat du Concours général puis polytechnicien. Ses dons hors du commun en mathématiques, c'est non pas à la banque ou à l'industrie qu'il les destina, mais à la recherche en santé publique – une science tournée vers les autres, s'il en est. Au sein d'une unité de recherches statistiques installée à l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, il contribua largement au développement de l'épidémiologie moderne en France.

En tant que créateur de la branche INSERM du Syndicat national des chercheurs scientifiques, rapporteur général du grand colloque national Recherche et Technologie de 1981, directeur général de l'INSERM, cofondateur du Comité consultatif (l'adjectif est essentiel !) national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, président de l'Institut de recherche pour le développement, c'est toujours l'importance du dialogue, les valeurs humaines et l'espoir de progrès qui ont guidé ses engagements.

Lorsqu'il s'investit dans la création du Cercle Condorcet de Paris dont il fut un des fondateurs les plus actifs, c'est là encore le souci des autres qui l'animait. Après les enthousiasmes de 1981 et face aux craintes que faisait naître la cohabitation, il fallait conserver un lieu libre des partis, des « chapelles » , pour ceux qui s'étaient engagés depuis 5 ans souvent après des années de luttes trop fréquemment infructueuses, afin de poursuivre une réflexion citoyenne visant à produire collectivement un contenu discuté et discutable sur les sujets si variés qui traversent l'espace public pour « Débattre sans se battre ».

Rester fidèles à cette volonté, c'est ainsi que nous pouvons rendre hommage à son œuvre qu'il consigna dans plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire de la recherche, au judaïsme, à la laïcité, à la démocratie qu'il voulait enrichir de la notion de « laocratie », entendant par là une reconnaissance plus institutionalisée des groupements de citoyens, des courants de pensée, ainsi qu'il l'expose et développe dans un dernier ouvrage « Démocratie sous tension » publié quelques mois avant sa mort.

À nous aussi de donner corps à un texte qui a particulièrement touché ses lecteurs, ce « Court traité de l'âme » où il décrivait cette âme laïque qu'est le souvenir conservé, valorisé, multiplié, de celui dont la vie biologique s'est éteinte. Ce n'est pas une âme qui monte au ciel mais qui, au contraire, est enracinée sur cette terre où elle passe comme de main en main, de bouche à oreilles, fraternellement, portée par la mémoire de « ceux qui l'ont connu ». Ainsi, j'entends encore le premier mouvement de la sonate au Clair de lune qu'il jouait au piano, un soir, dans un salon désert…

Retrouvez-nous sur :

http://www.youtube.com/@cerclecondorcetdeparis

https://www.facebook.com/groups/846780100008483

Notre site : https://cercle-condorcet-de-paris.org



Cercle Condorcet de Paris

Association de citoyens réunis autour de débats et de réflexion sur les problèmes de société

Lettre du Cercle Condorcet de Paris,
3 rue Juliette Récamier, 75343 Paris Cedex 07
secretariat@cercle-condorcet-de-paris.org
Site : https://cercle-condorcet-de-paris.org.
Responsable de la publication : Michel Cabirol
Impression Dejalink